

# JUSTICE ET SANTÉ MENTALE

43<sup>e</sup> CONFÉRENCE ANNUELLE | S'adresse à toute la communauté juridique

# ICAJ

Institut canadien  
d'administration  
de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

17 -19 octobre 2018 • Hôtel Westin Ottawa



## Présidente d'honneur

*La sénatrice Kim Pate  
Sénat du Canada*

## Coprésidents

*M<sup>e</sup> Patrick A. Molinari  
Ad. E., MSRC  
Lavery Avocats  
Président, ICAJ*

*L'honorable James O'Reilly  
Cour fédérale  
Premier vice-président, ICAJ*

La Conférence annuelle 2018 de l'ICAJ s'intéresse à la façon dont le système de justice canadien traite la question des troubles mentaux sous divers aspects. Nous y ferons l'analyse des difficultés rencontrées lorsque la loi doit faire face à la maladie mentale. Notre approche multidisciplinaire fera appel à des experts des domaines du droit, de la psychiatrie, de la psychologie et du travail social. Plus de 40 conférenciers y seront rassemblés afin d'étudier les problèmes d'ordre systémique, les difficultés rencontrées dans la salle d'audience, l'angle philosophique, les pistes de solutions et bien plus encore !

*La participation à ce programme est approuvée, conformément à l'article 41(1) de la Loi sur les juges.  
Pour les avocates et les avocats des provinces où la formation continue est obligatoire :  
Ce programme est offert par un dispensateur reconnu aux fins de la formation continue obligatoire.*

## APERÇU DU PROGRAMME\*

Le thème « Justice et santé mentale » sera abordé par divers conférenciers qui tenteront de déterminer comment nous pourrions combler le fossé existant entre le système de justice et le système de santé. Ils étudieront l'interrelation entre groupes vulnérables et troubles mentaux dans le contexte des cours et des tribunaux administratifs, tant au niveau civil, pénal que criminel.

Qu'ils soient juges, psychologues, psychiatres, intervenants du milieu correctionnel ou encore travailleurs sociaux, les conférenciers aborderont les différents sujets dans une approche inclusive intégrant les perspectives de groupes et d'intervenants variés. Ils examineront entre autres les deux systèmes à travers le prisme du contexte médical, du contexte social et du contexte correctionnel, sans oublier l'aspect de la réhabilitation. Des personnes qui ont été confrontées à la fois au système de justice et au système de santé et qui s'en sont sorties feront le récit de leur parcours, offrant une perspective unique sur les deux systèmes. La conférence se terminera par un panel étudiant intitulé « le droit et le bonheur », où nous verrons comment les questions de santé mentale affectent les avocats et les étudiants en droit. Quelles sont les ressources disponibles pour accompagner ceux qui travaillent au sein de la profession juridique en ce qui concerne leur santé mentale?

Certains ont dit que les tribunaux font office de salles d'urgence où aboutissent les problèmes de santé mentale. Cette conférence permettra d'évaluer les outils qui sont à la portée du système de justice pour agir dans de telles situations, tant au niveau des témoins, des personnes accusées que des plaideurs.

*\* Veuillez noter que le programme pourrait être modifié.*

## COMITÉ ORGANISATEUR

### Présidente d'honneur

La sénatrice Kim Pate

### Coprésidents

**M<sup>e</sup> Patrick A. Molinari, Ad. E.**, MSRC, Lavery Avocats; président de l'ICAJ

**L'honorable James O'Reilly**, Cour fédérale; premier vice-président de l'ICAJ

### Membres

**M<sup>e</sup> Mark Benton, c.r.**  
Président-directeur général  
Legal Services Society, Colombie-Britannique

**La sous-commissaire Brenda Butterworth-Carr**  
Commandante, Division E  
Gendarmerie royale du Canada

**La professeure Jennifer Chandler**  
Faculté de droit - Section de common law  
Université d'Ottawa

**L'honorable Dominique Larochelle**  
Cour du Québec

**Ms. Sapna Mahajan**  
Directrice, Programmes de prévention et de  
promotion en milieu de travail  
Commission de la santé mentale du Canada

**M<sup>e</sup> André A. Morin, Ad. E.**  
Procureur fédéral en chef  
Service des poursuites pénales du Canada

**L'honorable Michelle O'Bonsawin**  
Cour supérieure de justice, Ontario

**L'honorable P. Colleen Suche**  
Cour du Banc de la Reine du Manitoba  
Deuxième vice-présidente de l'ICAJ

**La professeure Martine Valois**  
Faculté de droit, Université de Montréal

**M<sup>e</sup> David A. Wright**  
Président, Tribunal du Barreau

---

## MERCREDI 17 OCTOBRE

---

### 8 h – 8 h 45 INSCRIPTION ET PETIT DÉJEUNER CONTINENTAL

### 8 h 45 – 9 h MOT DE BIENVENUE ET INTRODUCTION

- Présidente d'honneur*
- La sénatrice Kim Pate
  - L'Aînée Verna McGregor, conseillère en emploi, Minwaashin Lodge - Aboriginal Women's Support Centre; Première Nation des Kitigàn-zibì Anishinàbeg
- Coprésidents*
- M<sup>e</sup> Patrick A. Molinari, Ad. E., MSRC, Lavery Avocats; président, ICAJ
  - L'honorable James O'Reilly, Cour fédérale; premier vice-président, ICAJ

### 9 h – 10 h 30 **PANEL N° 1 | Quelques portraits : lutter contre les difficultés, les surmonter, reprendre espoir**

On ne peut discuter de santé mentale en termes abstraits, sans tenir compte du facteur humain. Il peut arriver que des personnes aboutissent dans le système de justice pénale en raison d'un accès limité aux ressources en santé mentale. Comment peut-on se rétablir, reprendre espoir et « boucler la boucle » après avoir connu une épreuve si difficile ? Ce panel emploiera une approche globale et axée sur le patient afin d'explorer les systèmes en présence.

- Modératrice*
- L'honorable P. Colleen Suche, Cour du Banc de la Reine du Manitoba; Deuxième vice-présidente, ICAJ
- Conférenciers*
- Le Dr. Jamie Livingston, professeur agrégé, Faculté de sociologie et de criminologie, Saint-Mary's University, Halifax
  - M. Breton Umlah, personne ayant fait l'expérience du système de santé mentale dans le contexte judiciaire, Halifax
  - M<sup>e</sup> Aileen McGinty, procureure de la couronne, Service des poursuites pénales; personne ayant connu la maladie mentale, Dartmouth, Nouvelle-Écosse
  - Mme Kimberley Brennan, M.Serv.Soc., TSI, travailleuse sociale clinique, Halifax

---

### 10 h 30 – 10 h 50 PAUSE

---

### 10 h 50 – 12 h 15 **PANEL N° 2 | À la croisée des avenues cliniques et juridiques**

Dans le contexte du système de justice pénale, quels sont les facteurs et perspectives systémiques ayant un impact sur le parcours des personnes ayant des problèmes de santé mentale ?

- Modérateur*
- L'honorable James O'Reilly, Cour fédérale; premier vice-président, ICAJ
- Conférenciers*
- Le professeur Hugues Parent, Faculté de droit, Université de Montréal
  - M<sup>e</sup> Mary Marshall, Meadows Law, Edmonton
  - La professeure Anne Crocker, Ph.D, directrice, Recherche et enseignement universitaire, Institut Philippe-Pinel de Montréal; professeure titulaire, Département de psychiatrie, Université de Montréal
  - Le Dr. Alexander Simpson, chef, psychiatrie légale, Centre for Addiction and Mental Health, Toronto

---

### 12 h 15 – 13 h 15 LUNCH

---

### 13 h 15 – 14 h 45 **PANEL N° 3 | Stigmatisation et exclusion sociale**

La stigmatisation constitue un obstacle majeur qui empêche les personnes ayant des problèmes de santé mentale d'aller chercher de l'aide. La loi exerce un impact complexe sur la vie de ces personnes ; elle peut affecter tant leurs droits, leur expérience avec le système de justice que leur capacité d'accéder aux soins de santé. Ce panel abordera l'exclusion sociale en tant que conséquence de la stigmatisation. Il se penchera aussi sur les besoins particuliers des clients ayant des problèmes de santé mentale et verra comment les professionnels du droit peuvent les aider à accéder au système de justice avec succès.

*Modératrice  
Conférenciers*

- L'honorable Kathleen J. Caldwell, Cour de justice de l'Ontario, Toronto
- Le Dr. Jeffrey Waldman, psychiatre légiste; professeur adjoint, Université du Manitoba
- Le Dr. Patrick Smith, chef de la direction, Association canadienne pour la santé mentale-Bureau national
- M<sup>e</sup> Anita Szigeti, présidente et fondatrice, Anita Szigeti Advocates, Toronto

---

**14 h 45 – 15 h 05 PAUSE**

---

**15 h 05 – 16 h 30 PANEL N° 4 | Diversité culturelle : biais dans l'évaluation judiciaire des risques**

Est-il approprié d'utiliser les outils courants d'évaluation judiciaire des risques pour évaluer les contrevenants issus de cultures et groupes ethniques minoritaires ? Dans *Ewert c. Canada*, 2018 CSC 30, la Cour a jugé que les outils d'identification des risques en matière de santé psychologique employés par le Service correctionnel du Canada (SCC) étaient insuffisants pour évaluer les détenus autochtones, et qu'en l'occurrence, il avait manqué à ses obligations légales, sans toutefois contrevenir à la Charte. Quelles sont les critiques à l'endroit de la psychiatrie concernant la propagation de biais culturels à travers le diagnostic et le traitement? Dans quelle mesure le SCC doit-il revoir ses pratiques et ses politiques ?

*Modératrice  
Conférenciers*

- L'honorable Lore M. Mirwaldt, Cour du Banc de la Reine du Manitoba
- M<sup>e</sup> Emily Hill, directrice du parrainage (intérim), Aboriginal Legal Services, Toronto
- L'honorable Michelle O'Bonsawin, Cour supérieure de justice, Ontario
- M<sup>e</sup> Kimberley Murray, sous-procureure générale adjointe, Division de la justice pour les Autochtones, Ontario (à confirmer)

**16 h 30 – 17 h PRÉSENTATION DE LA BOURSE DE RECHERCHE CHARLES-D.-GONTHIER**

- Lauréate : M<sup>e</sup> Véronique Fortin, professeure adjointe, Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, membre du Laboratoire pour la recherche critique en droit

Projet de recherche : « Les tribunaux en santé mentale: la justice comme service ? »

**17 h – 19 h COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE** (bar payant)

---

## JEUDI 18 OCTOBRE

---

**8 h – 9 h PETIT DÉJEUNER CONTINENTAL**

**9 h – 10 h 30 PANEL N° 5 | Réaffirmer le rôle de la réhabilitation dans le contexte du système de justice**

Dans le système de justice pénale, le traitement des justiciables aux prises avec la maladie mentale ne constitue qu'un des aspects de l'aide pouvant leur être apportée et nous ne pouvons nous y limiter. En effet, le traitement à lui seul n'empêche pas nécessairement la récidive, et n'est pas non plus garant de la sécurité publique. Comment les tribunaux de santé mentale aident-ils les personnes atteintes de troubles mentaux à naviguer dans le système ? Dans quelle mesure le système de justice peut-il inciter les personnes à se faire traiter ? Il existe un décalage entre les services de santé mentale offerts dans les prisons, dans les centres de détention provisoire et au sein de la communauté en général, mais les soins ne devraient pas cesser dès que l'on franchit le portail de la prison.

*Modératrice  
Conférencières*

- L'honorable Renée Cochard, c.r., Cour provinciale de l'Alberta, Edmonton
- L'honorable Heather Perkins-McVey, Ottawa Mental Health Court
- L'honorable Dominique Larochelle, Cour du Québec
- L'honorable Anne-Marie Hourigan, juge à la retraite, Cour de justice de l'Ontario
- La professeure Jennifer Chandler, Faculté de droit - Section de common law, Université d'Ottawa

---

**10 h 30 – 10 h 50 PAUSE**

---

**10 h 50 – 12 h 15 PANEL N° 6 | Justice administrative et santé mentale : espoirs, écueils et perspectives**

Ce panel abordera les forces et les faiblesses des tribunaux administratifs dans le traitement des dossiers impliquant des personnes souffrant de troubles mentaux. Il n'existe pas de régime officiel qui permettrait à ces tribunaux de faire face aux problèmes liés à la capacité : une réforme de la loi est-elle nécessaire ? À quel moment les juges administratifs ont-ils l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, particulièrement en ce qui concerne les parties non représentées ? Comment recruter et former les juges administratifs pour qu'ils puissent percevoir l'existence de préjugés inconscients tout en s'assurant que le vécu des personnes ayant des troubles mentaux soit bien compris ?

*Modérateur*

- M<sup>e</sup> David A. Wright, président, Tribunal du Barreau, Ontario

*Conférenciers*

- M<sup>e</sup> Julie Baril, directrice des affaires juridiques, Tribunal administratif du Québec
- M<sup>e</sup> Michael Gottheil, président exécutif, Tribunaux de justice sociale Ontario
- M<sup>e</sup> Tess Sheldon, professeure adjointe, Faculté de droit, Université de Windsor, Toronto
- M<sup>e</sup> Jean Buie, Tribunaux de justice sociale Ontario

---

**12 h 15 – 13 h 15 LUNCH**

---

**13 h 15 – 14 h 45 PANEL N° 7 | Prise en charge des personnes ayant un problème de santé mentale par le système de justice civile**

Quels sont les problèmes rencontrés par les justiciables ayant des troubles mentaux ? Quels sont les outils à notre portée pour traiter de tels litiges ? Comment les décideurs peuvent-ils minimiser l'impact des procédures judiciaires sur les personnes présentant des troubles mentaux ? Certaines personnes voient leurs symptômes s'aggraver de manière notable lorsqu'ils entrent en contact avec le système de justice. Pourquoi ? Que peut-on faire pour remédier à cela ? Ce panel s'intéressera également aux troubles de la personnalité et à leur interaction complexe avec le droit, elle-même étant le reflet de leur complexité au niveau médical.

*Modératrice*

- L'honorable Magali Lewis, Cour du Québec

*Conférenciers*

- M<sup>e</sup> Lucie Joncas, Desrosiers Joncas Nouraie Massicotte, Montréal
- Mme Lisa St. Pierre, Association canadienne pour la santé mentale, Section d'Ottawa
- La sergente Heather Matthew, s.-off. resp., Section des personnes vulnérables, Gendarmerie royale du Canada, Surrey
- Le Dr. Jeff Turnbull, médecin-chef, L'Hôpital d'Ottawa

---

**14 h 45 – 15 h 05 PAUSE**

---

**15 h 05 – 16 h 30 PANEL N° 8 | Les tribunaux et le système de santé : confinement en institution et soins forcés**

Ceux qui font face à la fois au système de justice pénale et au système de soins en santé mentale sont doublement stigmatisés. Une personne trouvée « non criminellement responsable » éprouve généralement des difficultés à réintégrer sa communauté. Les traitements ne sont pas également accessibles à travers le pays ; comment nous pouvons réduire l'écart entre les zones urbaines et rurales ? Comment pouvons-nous offrir des soins efficaces au sein du système correctionnel ?

*Modérateur*

- L'honorable Richard D. Schneider, Cour de justice de l'Ontario; président, Commission ontarienne d'examen

*Conférenciers*

- Mme Louise Bradley, présidente-directrice générale, Commission de la santé mentale du Canada
- Le Dr. Patrick Baillie, psychologue judiciaire, Alberta Health Services
- La professeure Emmanuelle Bernheim, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal

**16 h 30 – 17 h DÉVOILEMENT DU PRIX DE LA PRÉSIDENTE**

**17 h – 18 h 30 COCKTAIL DE RÉSESAUTAGE (bar payant)**

---

## VENDREDI 19 OCTOBRE

---

**8 h – 8 h 45 PETIT DÉJEUNER CONTINENTAL**

**8 h 45 – 10 h 15 PANEL N° 9 | [Survol : santé mentale, droit pénal et exécution de la sentence](#)**

Ce panel proposera une analyse au confluent de la santé mentale et de la criminalité sous différents angles, notamment du point de vue des services de police au niveau fédéral, du système correctionnel fédéral et de la supervision des peines purgées dans la communauté. L'accent sera mis sur les réussites et les échecs de notre système juridique dans son interaction avec ceux qui ont des problèmes de santé mentale. Comment les tribunaux, les juges et les avocats peuvent-ils mieux servir les personnes ayant des troubles mentaux, tout en tenant compte de la protection du public ?

*Modératrice* • L'honorable Georgina Jackson, Cour d'appel de la Saskatchewan; présidente sortante, ICAJ

*Conférenciers* • La sous-commissaire Brenda Butterworth-Carr, Commandante, Division E, Gendarmerie royale du Canada  
• Le Dr. Ivan Zinger, enquêteur correctionnel du Canada  
• Mme Sherry Lercher, agente de probation, Manitoba

---

**10 h 15 – 10 h 35 PAUSE**

---

**10 h 35 – 11 h 55 PANEL N° 10 | [Travailler ensemble pour mieux répondre aux besoins des personnes ayant des problèmes de santé mentale](#)**

Quels sont les liens entre les soins de santé et la justice? Nous verrons ici l'importance vitale de combler les écarts entre le système de santé et le système de justice en faisant la promotion des initiatives interdisciplinaires réunissant professionnels et universitaires. Ce type de collaboration sera mieux à même d'aider les personnes ayant des problèmes de santé mentale, ainsi que la société dans son ensemble.

*Modérateur* • L'honorable Gerald M. Morin, Cour provinciale de la Saskatchewan, Prince Albert  
*Conférenciers* • Mme Alanna Dunlop, officière, Service de soutien et de prévention de la criminalité – Division E, Gendarmerie royale du Canada, détachement de Surrey  
• Le Dr. Mathieu Dufour, psychiatre et chef adjoint, Services de psychiatrie du Royal (Ottawa); président, Association des psychiatres de l'Ontario

**11 h 55 – Midi MOT DE LA FIN**

*Coprésidents* • M<sup>e</sup> Patrick A. Molinari, Ad. E., MSRC, Lavery Avocats; président, ICAJ  
• L'honorable James O'Reilly, Cour fédérale; premier vice-président, ICAJ

---

**Midi – 13 h LUNCH**

---

**13 h – 14 h 30 PANEL N° 11 | *PROGRAMME ÉTUDIANT (OUVERT AU PUBLIC)***  
**[Droit et bonheur : défis et solutions pour favoriser le bien-être des étudiants et des avocats](#)**

Étudier le droit et le pratiquer peut être ardu. Ce panel encouragera les participants à explorer les facteurs systémiques et personnels pouvant mener à des problèmes de santé mentale ou contribuer au mal-être chez les étudiants en droit et les jeunes avocats. On y présentera les principes du bien-être de même que les ressources disponibles en vue de favoriser la résilience, ainsi que des méthodes pour bâtir une culture juridique plus saine.

*Modératrice*

- Mme Shannon Snow, étudiante, Faculté de droit de l'Université McGill; cofondatrice et directrice générale, Ju(ri)stes en santé

*Conférenciers*

- Mme Jessica Simon, conseillère, équité et mieux-être, Faculté de droit - Section de common law, Université d'Ottawa
- M<sup>e</sup> Orlando Da Silva, conseiller juridique, ministère du Procureur général, Ontario; conférencier spécialiste de la motivation
- Mme Ellen Huang, étudiante, Faculté de droit - Section de common law, Université d'Ottawa; fondatrice, « The Elephant the Room »
- M. Nathan Afilalo, étudiant, Faculté de droit, Université McGill ; étudiant stagiaire à l'ICAJ (été 2018)

## Contactez-nous!

Veillez nous contacter si vous désirez en savoir davantage sur notre organisme et sur les avantages de l'adhésion, ou si vous souhaitez contribuer à notre mission.

### **Institut canadien d'administration de la justice**

Faculté de droit, Université de Montréal  
3101, Chemin de la Tour, Bureau A-3421  
CP 6128, Succursale Centre-ville  
Montréal, Québec, Canada H3C 3J7

514 343-6157  
icaj@ciaj-icaj.ca

[www.ciaj-icaj.ca](http://www.ciaj-icaj.ca)



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

# 43<sup>e</sup> CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ICAJ : JUSTICE ET SANTÉ MENTALE

Du 17 au 19 octobre 2018, Hôtel Westin, Ottawa

Veillez utiliser le formulaire d'inscription en ligne sécurisé :  
<https://ciaj-icaj.ca/fr/programmes-de-formation/conference-annuelle-2018> ou remplir cette page.

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Titre : .....  
 Organisme : .....  
 Adresse : .....  
 ..... Code postal : .....  
 Courriel : .....  
 Téléphone : ..... Fax : .....

Je parle :  français  anglais  anglais et français  
 (La traduction simultanée est offerte lors des séances plénières)

### FRAIS D'INSCRIPTION – Le tarif spécial a pris fin le 1<sup>er</sup> AOÛT 2018

(Petit-déjeuners, pauses, lunchs et documentation inclus)

membre : **895 \$** ~~795 \$~~  non membre : **1 045 \$** ~~945 \$~~  
 jeune avocat(e) (5 ans et -) membre : **625 \$** ~~525 \$~~  non-membre : **725 \$** ~~625 \$~~  
 étudiant(e) : **75 \$** (inscrit(e) à temps plein à l'université, au Canada)

### JE PARTICIPERAI AUX COCKTAILS DE RÉSEAUTAGE (17 H À 18 H 30)

Mercredi 17 oct.  Oui  Non Jeudi 18 oct.  Oui  Non  
 Je serai accompagné(e)  Oui  Non

Nom de l'invité(e) ou des invité(e)s.....  
 .....

Avez-vous des restrictions alimentaires?  Oui  Non

Lesquelles?.....

### PAIEMENT :

Chèque  Visa  MasterCard  AmEx

N° de carte : ..... Date d'exp.: .....

Nom sur la carte : .....

Code de sécurité : ..... Signature.....

Je désire recevoir l'infolettre de l'ICAJ

**HÉBERGEMENT** : Des chambres ont été réservées à l'hôtel Les Suites (130, rue Besserer, Ottawa, ON, K1N 9M9), au tarif de 209 \$ pour une chambre standard, en occupation simple ou double (taxes non comprises). Réservez avant le 17 septembre 2018 pour vous prévaloir du tarif préférentiel. Réservations : 1-800-267-1989 / 613-232-2000 / [Mot de passe](#) : 168645

### POLITIQUE D'ANNULATION

- 30 jours ou plus avant l'événement : frais administratifs de 40 \$  
 - 7 jours ou plus avant l'événement : 50 % des frais d'inscription  
 - Moins de 7 jours avant l'événement : aucun remboursement  
 Un remplaçant peut être désigné en tout temps sans coût supplémentaire

### DEVENEZ MEMBRE ! Économisez jusqu'à 150 \$ par programme et comblez vos heures de formation continue

L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir l'excellence et le leadership dans l'administration de la justice en favorisant l'acquisition de connaissances, la formation et l'échange d'idées. L'ICAJ offre des programmes de formation et de recherche et fournit un forum de discussion pour toutes les personnes intéressées par l'administration de la justice.

C'est grâce à la participation de ses membres que l'ICAJ peut continuer à faire évoluer l'administration de la justice et contribuer à préserver un système judiciaire fort et indépendant.

### Cotisations et catégories de membres

**Individuel** **150 \$**

Les frais d'inscription sont remboursables pour les juges fédéraux selon l'article 27(1) de la Loi sur les juges. Les juges de juridiction provinciale et territoriale de même que les autres magistrats, les commissaires et les membres des tribunaux pourraient être remboursés en vertu des indemnités offertes dans leur profession.

**Jeune avocat(e)** **100 \$**

Les jeunes avocat(e)s (5 ans et moins) ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

**Retraité(e)** **75 \$**

Les membres retraités ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

**Étudiant(e)** **10 \$**

Les membres inscrits comme étudiants à temps plein dans une université canadienne ou au Barreau ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

J'aimerais obtenir de l'information sur le membership institutionnel

### Don

Pour soutenir la mission de l'ICAJ, vous pouvez aussi faire un don; vous obtiendrez alors un reçu d'impôt pour don de bienfaisance (no d'enregistrement : 10686 1529 RR 0001).

Montant du don : \_\_\_\_\_ \$

### POUR S'INSCRIRE

Prière de retourner le présent formulaire avec votre paiement :

#### Par la poste

Institut canadien d'administration de la justice  
 C.P. 6128, Succ. Centre-ville  
 3101, Chemin de la Tour, bureau A-3421  
 Montréal (Québec) H3C 3J7

#### Par courriel

[icaj@ciaj-icaj.ca](mailto:icaj@ciaj-icaj.ca)

#### Par télécopieur

514 343-6296

SUIVEZ-NOUS!



Pour en savoir plus sur l'ICAJ et sur les avantages de l'adhésion, veuillez communiquer avec nous par courriel à [icaj@ciaj-icaj.ca](mailto:icaj@ciaj-icaj.ca) ou par téléphone au 514 343-6157. Nous vous invitons également à visiter notre site Web au [www.ciaj-icaj.ca](http://www.ciaj-icaj.ca)